

■ **Ecole Professionnelle par Correspondance SA**, à Genève, diffusion de cours de formation en tous genres, etc. (FOSC du 29.08.2002, p. 6). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 24.11.2003. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Ecole Professionnelle par Correspondance SA, en liquidation**. Jaggi Stéphane n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Liquidatrice: Jaggi Marie Pierre, jusqu'ici administratrice, laquelle continue à signer individuellement.
Journal no 13684 du 27.11.2003
(02011118 / CH-550.0.069.612-1)